Service médias Travail.Suisse – Edition du 9 avril 2019

**Le politique doit poser les bases de la conciliation**

**Lentement mais sûrement, la politique familiale commence à bouger. Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs, a lancé la discussion avec l’initiative sur le congé paternité. Certains cantons et communes, et aussi quelques entreprises comprennent qu’ils doivent offrir plus qu’un jour de congé paternité à leurs employés, s’ils veulent rester des employeurs intéressants.**

*Linda Rosenkranz, responsable de la communication Travail.Suisse et chef de campagne pour l’initiative sur le congé paternité*

À la fin de l’année dernière, la Ville de Saint-Gall a introduit un congé paternité de 20 jours, suivie début 2019 par Neuchâtel, premier canton à faire de même. Les entreprises privées aussi comprennent qu’elles doivent offrir quelque chose à leurs employés si elles entendent rester des employeurs intéressants. Ainsi Novartis ouvre la marche en offrant un congé paternité payé de 90 jours, et d’autres multinationales lui emboîtent le pas : Google (60 jours), Johnson & Johnson ou Microsoft (40 jours).

**Seuls les employés de l’administration et des multinationales profitent de l’évolution actuelle**

Ce sont certes des nouvelles réjouissantes, mais l’initiative pour un congé paternité raisonnable demande que 20 jours soient accordés dans toutes les entreprises de Suisse. Dans un contexte de domination des multinationales et de manque de main-d’œuvre, il ne faut pas qu’une moyenne entreprise ne puisse offrir à ses employés un congé paternité raisonnable. La disparité est beaucoup trop grande entre un employeur comme Novartis, qui paie un salaire plein pour un congé paternité de 90 jours, et les nombreuses PME qui ne peuvent se permettre que le jour de congé obligatoire. Le problème nécessite une solution politique raisonnable, afin que les PME de Suisse puissent prendre le train en marche.

Il serait désolant que l’argumentaire des employeurs triomphe. Dans sa réponse à la procédure de consultation sur le contre-projet prévoyant dix jours de congé paternité, l’Union patronale suisse prétend qu’un congé paternité ancré dans une loi, est « une forme de mépris pour les efforts sans nombre consentis dans les entreprises et n’améliore en rien la conciliation entre le travail et la famille ». C’est comme si l’Union patronale n’avait pas encore compris que la famille, aujourd’hui, est conçue autrement qu’il y a 30 ans. Les pères aujourd’hui veulent être plus présents au sein de la famille à la naissance d’un nouveau membre. Ils soutiennent leur femme, s’occupent des éventuels frères et sœurs du nouveau-né, se lèvent la nuit, consolent, langent, soignent. Tout cela indépendamment du modèle de rôle choisi. Même dans les familles bourgeoises organisées traditionnellement, les pères occupent une place différente de celle qui prévalait il y a 30 ans. Il faut accompagner ce fait sur le plan politique. Un congé paternité de 20 jours, qui doivent être pris d’entente avec l’employeur et de manière flexible pendant la première année du bébé, représente la solution raisonnable et juste.

D’entente avec son employeur, un employé peut prendre, par exemple, dix jours juste après la naissance, et les dix autres jours dans le courant de l’année, soit environ un jour par mois. Qui prétend que c’est impossible à organiser doit d’abord expliquer comment on fait en cas de maladie ou d’absence pour service militaire.

Travail.Suisse estime qu’il est grand temps d’introduire un congé paternité de 20 jours. Les pères actuels ne se comportent plus comme la génération d’hommes (et de femmes) qui composent majoritairement le Parlement aujourd’hui. On attend avec impatience la délibération du Conseil des Etats lors de la session d’été. Il est probable que l’initiative sur le congé paternité et le contre-projet indirect seront traités simultanément. Le Conseil des Etats pourra alors montrer si une politique familiale raisonnable – au moment même où l’on manque de main-d’œuvre – est importante ou pas.

**Contre-projet versus initiative**

L’initiative sur le congé paternité et son contre-projet diffèrent sur deux points : le contre-projet demande un congé paternité de dix jours, à répartir souplement au cours des six premiers mois suivant la naissance, et ancré dans une loi. L’initiative exige 20 jours – à prendre également de manière souple, mais tout au long de la première année - qui, - comme le congé maternité - doivent être inscrits dans la Constitution.

Les sondages actuels montrent qu’une partie croissante des employés travaillent dans des entreprises ou des administrations qui offrent déjà un congé paternité. L’évolution ne concerne de loin pas tous les travailleurs et l’ampleur du congé paternité laisse à désirer[[1]](#footnote-1). Travail.Suisse, l’organisation faîtière des travailleurs et travailleueses, est d’avis que l’évolution ne doit en aucun cas prendre une orientation qui pénaliserait les PME de Suisse. Mais aujourd’hui, malheureusement, la situation se présente ainsi : la petite menuiserie ne peut pas offrir plus à ses quelques employés qu’une journée de congé paternité. Est-ce vraiment cette évolution que la politique suisse souhaite ?

**… et encore la question de l’argent**

Pour que la PME suisse traditionnelle puisse se permettre un congé paternité, il faut trouver une solution solidaire, par le biais des allocations pour perte de gain (APG). Selon le Conseil fédéral, quatre semaines de congé paternité coûtent entre 400 et 450 millions de francs par an au maximum, ce qui représente pour l’employeur et l’employé un prélèvement de 0.055 % du salaire chacun. Pour un salaire mensuel suisse moyen, cela équivaut à 3 francs, soit moins qu’une tasse de café.

Travail.Suisse, Hopfenweg 21, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, info@travailsuisse.ch,

[www.travailsuisse.ch](http://www.travailsuisse.ch)

1. https://ts-paperclip.s3-eu-west-1.amazonaws.com/ [↑](#footnote-ref-1)